



Bulletin du SNEP LILLE

Permanence téléphonique chaque vendredi de 9h à 12h
 au 03 20 47 50 96

Dépôt à
 La poste
 Le 25/11/2005

EDITO

SOMMAIRE

EDITO



ILS, ELLES APPELLENT ..



GUIDE DES ELECTIONS PRO



VOTER PAR CORRESPONDANCE



LES CANDIDATS DU SNEP



LES PROFESSIONS DE FOI



SE SYNDIQUER

Quelle signification peut-on et doit-on donner à son vote pour les élections professionnelles du mardi 6.12.2005. ? Et quels sont les raisons de voter SNEP/FSU ?

Voter pour élire des commissaires paritaires, qui seront les représentants de la profession et de la discipline, est un acte responsable qui démontre l'intérêt indispensable que chaque enseignant d'EPS doit porter à son métier. Alors, dans ces moments de transformation de notre société et de par la même de notre école, il paraît primordial de renforcer l'espace de débat et de défense autour de notre profession que seul le paritarisme peut conserver.

Voter SNEP/FSU prend son sens au travers de l'affichage de valeurs et de combats que seul notre syndicat a mené.

Combattre la dérive qui entraîne notre école vers une orientation libérale et utilitariste dans son fonctionnement est un enjeu que le SNEP/FSU s'est fixé. Les preuves de ce combat existent : les 400000 pétitions signées contre la Loi FILLON et son concept de « socle commun » et la bagarre pour garder l'inscription d'une EPS obligatoire, reconnue et évaluée dans le cursus des élèves (CF Brevet des Collèges !!) n'est à attribuer qu'au seul combat du SNEP/FSU.

Défendre le statut, la carrière et son évolution pour les enseignants d'EPS sont aussi des caractéristiques du combat syndical du SNEP/FSU, tout en défendant le projet individuel de chacun au travers d'une logique d'équité collective (respect des droits « TZR » ; maintien de l'animation de l'AS dans les services ; maintien de l'ancienneté de service comme principe de classement des collègues pour passer à la Hors Classe ; maintien d'un droit à mutation pour tous, équitable sur tout le territoire « contestation des procédures de déconcentration du mouvement qui entraînent des différences de traitement des situations des collègues entre les académies !! »...).

Se battre pour maintenir une formation initiale universitaire de qualité pour les futures générations et nos futurs collègues (contestation du LMD « Licence, Master, Doctorat » dans sa logique d'exclure la formation sur les APSA et l'EPS). Se battre pour maintenir une formation continue de qualité, sur le temps de travail, avec l'indispensable réflexion « terrain – théorie – recherche – traitement didactique des APSA comme référence culturelle » est également une des priorités du combat SNEP/FSU.

Quelle organisation syndicale, autre que la SNEP/FSU, est en capacité d'organiser un Forum International autour de l'EPS et du Sport avec 1200 participants, avec une réussite exceptionnelle quand au niveau des débats menés et de la qualité des intervenants ? Réussir ce pari, dans un contexte où l'EPS est en danger, prouve toute l'efficacité de notre syndicat !!

La notion « d'élections professionnelles » prend tout son sens dans cet exposé « non exhaustif » de l'activité du SNEP/FSU.

**« AUTOUR et POUR la PROFESSION !! », un défi pour notre syndicat.
 VOTER SNEP/FSU, une nécessité pour notre métier !!**

Amitiés syndicales, Marc Boulogne, secrétaire académique.

A toutes celles et ceux qui votent pour la première fois !!

Le scrutin des élections professionnelles aura lieu le Mardi 6 Décembre 2005 de 9 heures à 17 heures dans chaque établissement scolaire (section de vote) où tu es affecté administrativement.

C'est la première fois que tu vas participer à ce scrutin ?

Mais au fait, pour qui, pour quoi voter le 6 Décembre ?

Tu vas élire pour 3 ans les représentants des enseignants EPS dans la catégorie des Professeurs d'EPS.

Des résultats que le SNEP obtiendra, dépendent le nombre d'élus SNEP – au plan national et académique – dans les différentes Commissions Administratives Paritaires (qui ont à connaître tout ce qui relève de la

carrière des enseignants) et Formations Paritaires Mixtes EPS (qui sont compétentes sur toutes les questions relatives aux mutations) et le volume des heures de décharges pour l'exercice du droit syndical.

Il convient également de savoir que le score obtenu par les

listes présentées par le SNEP au niveau national et académique déterminera – notamment – sa place dans :

⇒ les Comités Techniques Paritaires Nationaux Académiques et Départementaux (Nord et Pas de Calais) qui sont consultés sur les orientations de la politique éducative qu'entend mener le Ministre, le Recteur et les Inspecteurs d'Académie , ils examinent, par exemple les moyens de l'EN (recrutements, postes...) et ceux attribués aux établissements, les suppressions et les créations de postes.

Enfin, nous nous permettons d'attirer ton attention sur le fait que les résultats des élections professionnelles dépendront – pour le SNEP – à la fois du taux de participation des collègues concernés, de la validité des votes et du vote massif des syndiqués du SNEP.

Alors le MARDI 6 DECEMBRE, VOTEZ SNEP et FAITES VOTER SNEP !!

Questions posées à un syndiqué du SNEP/FSU qui a franchi le pas de la syndicalisation après les élections de décembre 2002.

Avoir voter SNEP/FSU en décembre 2002, en quoi cela a-t-il pu t'aider ?

Les promesses affichées par le syndicat ont-elles été tenues ?

L'activité du SNEP/FSU académique et national, pendant ces 3 années, m'est apparue comme visible et primordiale pour le développement de ma fonction d'enseignant d'EPS, de mon métier et de ma carrière.

Cela n'est pas une affirmation abusive car au travers des actions menées par le SNEP/FSU pour contester la réforme des retraites ; la casse du service public d'éducation ; la mise à l'écart de l'EPS sous prétexte de discipline n'appartenant pas au « socle commun de l'indispensable », j'ai compris pendant ces 3 ans toute la portée de mon vote de décembre 2002 et la réalité de l'engagement des militants du SNEP/FSU.

Voter pour le SNEP/FSU, un syndicat qui est :

- ⇒ le seul à publier, spécifiquement pour l'EPS, plus de 20 bulletins nationaux (300 pages d'analyses, de débats et de prise de position...), ; plus de 15 bulletins académiques (200 pages) par an
- ⇒ le fer de lance de l'action autour de l'EPS
- ⇒ le seul à organiser des stages spécifiques à notre profession (dans de nombreux domaines tels que : connaissance du CA, équipements sportifs, santé, retraite, responsabilité - sécurité, mutations, pédagogiques « programmes... AS.. »)
- ⇒ L'interlocuteur privilégié et incontournable des instances de décision tels que le Ministère, le Rectorat, les Inspections d'Académie, les Conseils Régionaux et Généraux, les Instances Nationales, Régionales et Départementales de l'UNSS, les autres Ministères (JSVA etc...);

Ceci est pour moi un choix que je veux partager avec de nombreux collègues d'EPS.

**Vous convaincre de voter SNEP/FSU le mardi 6 décembre 2005 est un premier pas,
Vous persuader de franchir le pas de la syndicalisation au SNEP/FSU reste ma deuxième priorité de ces mois
de novembre - décembre 2005 !!**

Ils, elles appellent à voter SNEP . . .

ETRE SOLIDAIRE autour de mêmes idées pour un service public d'enseignement de qualité, assurer la défense de la profession et de la discipline EPS, c'est ce qu'affirment en quelques jours près de 90 collègues toutes catégories confondues, de tous les secteurs (1^{er} et 2nd degré, supérieur, IUFM, UNSS) qu'ils soient syndiqués ou non !!!

AGOSTINO Populin, ANNEQUIN Christelle, **BADREAU** Jacques, BARBE Nadège, BARON Marc, BECART Chantal, BELLOT Cathy, BERTIN Didier, BETREMA Jean-Marc, BIENAIME Martine, BLANCHARD Didier, BOISSIER Eric, BONDUELLE Michèle, BOUCHE Vincent, BOULOGNE Marc, BOLLINGER Edith, BONNET Sophie, BOURRE André, BREMOND Michel, BULLOT Jean-Paul, CABRERA Manuel, CAMEL Frédéric, CAMEL Stéphanie, CATTAN Agnès, CHAILLOU Hervé, COPPIN Ludivine, COSNUAU Jean-Marc, CUVILLIER Fabrice, DAROUSSIN Loïc, **DEBOUTE** Philippe, DECASTER Christine, DEGREMONT Delphine, DELBART Chantal, DELBART Lionel, DELGRANGE Marc, DIBELLA Giuseppe, DONNADIEU Laurent, DUFLOS Adeline, FORTUNADO Danielle, FRANCOIS Daniel, FRESSE Anne, **GOUWY** Jean-Noël, HENNINOT Muriel, HABERA Nicolas, **HANCELIN** Philippe, HERVIER Marc, HONORE Sylvie, HOUDAS Denise, HUBLART Dominique, ICEAGA Pierre, JACQUET Isabelle, **KOTT** Anne, LAFFITTE Florence, LECOMTE Hervé, LEFEBVRE Yvan, LEGRAND Isabelle, LEPRETRE Lionel, LESAGE Geneviève, LETUPPE Sylvie, LIENARD Marion, LIONNE Christophe, **MAJIK** Catherine, MALY Richard, MATTEO Thierry, MAUCORPS Florence, MIRAS Jean-Marc, MONESTIE Jean-Marc, MUGUET J.Pierre, NAGEL Patrice, NASRI DEWAEGHE Thierry, NEGHNAGH Nasser, **OHNEISER** Xavier, OUTURQUIN Franck, PANNIER Claude, PICHOT Josette, PIENS Pierre, PLESSY M. Antoinette, POLOWCZAK Bertrand, PRUVOST André, PUECH Marie-Lyne, **RAYNAUD** Nicolas, ROBIN Catherine, ROSSILLE Christian, ROSSILLE Maria, **SOUPEZ** Pierre, SZAFONI Laétitia, **TAINÉ** Jean, **TAINÉ** Anne, TENENBAUM Bertrand, TESINI Céline, VALLS Franck, VAN ELSLANDE Thomas, VATIN Rémi, VERHAEGHE Helly, VERSMISSE Sophie, VORS Olivier, WARTEL Fracis, WARTEL Monique, WILSON Renaud.

Toutes nos excuses aux collègues dont les appels ne nous sont pas parvenus dans les délais pour le bouclage de ce bulletin, nous les remercions de leur soutien et comptons sur eux pour faire du mardi 6 décembre 05 une journée d'affirmation de la force du SNEP.

La force du syndicalisme est l'Unité et la Masse. C'est aussi l'Humanité et la solidarité. Tous unis derrière les représentants du SNEP pour qu'ils nous défendent encore mieux et avec encore plus de force !!

L. Daroussin, collègue
J. Jaurès à Aire/Lys

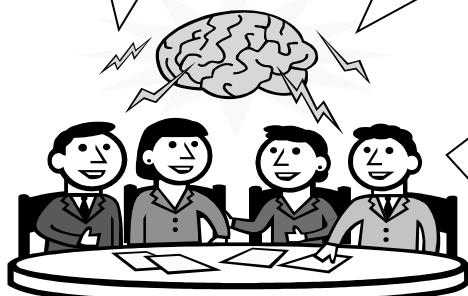
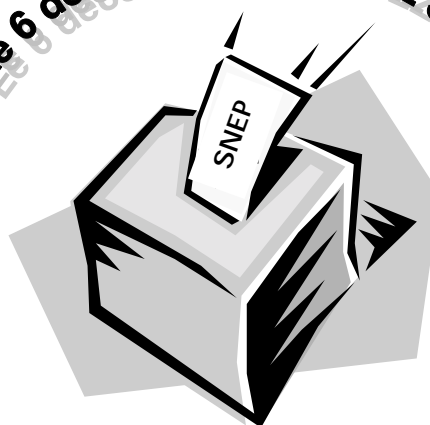
Résister ou laisser faire... Je perçois le SNEP comme un outil de résistance dans de multiples domaines

F. Laffitte, collègue Van Der Meersch à Roubaix

Voter SNEP, c'est
Services
Nombreuses interventions auprès des instances supérieures
Efficacité
Persévérance dans la défense des droits

P. Hancelin, collègue du Bras d'Or à Montreuil/Mer

Le 6 décembre 05, VOTEZ SNEP



QUI VOTE ?

LES TITULAIRES

Les PEGC
 Les chargés d'enseignement EPS (CE EPS)
 Les adjoints d'enseignement EPS (AE EPS)
 Les professeurs d'EPS (Prof d'EPS)
 Les agrégés d'EPS (PRAG EPS)

- ⇒ en position d'activité (même s'ils travaillent à temps partiel).
- ⇒ en congé maternité ou pour adoption.
- ⇒ en congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée.
- ⇒ en congé parental.
- ⇒ en congé administratif.
- ⇒ en congé de formation professionnelle ou pour formation syndicale.
- ⇒ en position régulière de détachement.
- ⇒ exerçant des fonctions de direction (proviseur, principal, censeur).
- ⇒ en cessation progressive d'activité.

SITUATION AU 1/09/2005	EST ELECTEUR AU TITRE DE LA CATEGORIE DES
Professeur d'EPS titulaire	Professeurs d'EPS
Agrégé titulaire	Agrégés
AE titulaire nommé Professeur d'EPS stagiaire	CERTIFIES et AE
CE titulaire nommé Prof d'EPS stagiaire	CE d'EPS
PEGC titulaire nommé Professeur d'EPS stagiaire	PEGC
Professeur d'EPS Bi-admissible à l'agrégation	Professeurs d'EPS
Prof d'EPS stagiaire (ex MA, PLC2 ou ex autre fonction publique)	NE VOTE PAS
Prof d'EPS stagiaire (ex instituteur / prof des écoles ou ex PLP)	Vote dans le corps des instituteurs / prof des écoles ou des PLP

TZR

Les TZR et les collègues affectés à titre provisoire votent dans leur établissement de rattachement administratif, **ou** après accord des intéressés, des établissements d'exercices et du Rectorat dans la section de vote de leur établissement d'exercice. Il faut, dans ce cas, vérifier que vous apparaissez sur les listes électorales de l'établissement.

Où VOTER ?

VOTE DANS L'ETABLISSEMENT

Si vous enseignez dans un :
 collège, lycée, lycée professionnel, EREA.

La section de vote est ouverte
le Mardi 6 Décembre 2005
 entre **9 heures et 17 heures**
 dans chaque établissement .

VOTE PAR CORRESPONDANCE

vous pouvez voter par correspondance pour l'une des raisons suivantes:

- vous êtes en congé de maladie, vous êtes ou serez en congé de maternité
- vous n'avez pas cours le mardi, êtes en stage ou sortie scolaire
- vous n'avez pas cours le mardi dans l'établissement où vous êtes électeur (trice) parce que vous effectuez un complément de service dans un autre établissement du second degré ou d'enseignement supérieur (dans le cas d'un service partagé)
- vous êtes Titulaire d'une Zone de Remplacement (TZR) et effectuez un remplacement en dehors de votre établissement de rattachement.
- vous souhaitez simplement voter par correspondance (ce qui est le droit de chaque collègue).

Que faire immédiatement ?

Vous devez de **toute urgence** intervenir (a) auprès du proviseur ou du principal de votre établissement d'affectation ou de rattachement pour lui demander de vous remettre en mains propres ou de vous envoyer - sans délai et à votre adresse personnelle - la matériel de vote vous concernant.

(a) en le rencontrant, en lui téléphonant ou en lui écrivant (lettre, FAX).



**Réception du Vote AVANT le Mardi 6
Décembre 2005 à 17 heures
à la section de vote de l'ETABLISSEMENT**

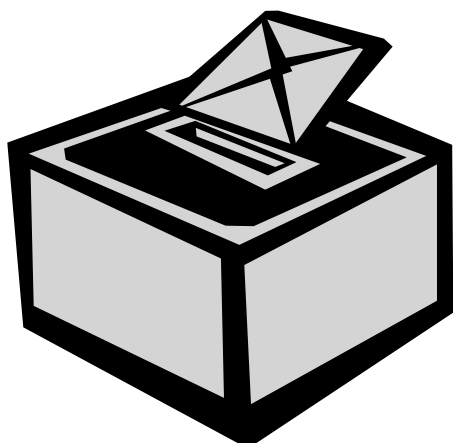
Vous votez également par correspondance si vous êtes:

- affecté à l'IUFM, Université de l'Artois, Lille I, Lille II, Lille III, Valenciennes, du Littoral,
- en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé administratif, en congé de formation professionnel, en congé de mobilité et en position de congé parental.
- placé en réadaptation ou en réemploi
- affecté dans des établissements d'enseignement sup. ne figurant pas dans la liste ci-dessus.
- rattaché au Rectorat, aux IA
- détaché dans le corps des personnels de Direction
- CPD, CPC, en poste à l'UNSS et à la FNSU.

**Dans ce cas, l'administration a du vous adresser le matériel de vote au plus tard
le 23 novembre 2005**



**Réception du Vote AVANT le Mardi 6
Décembre 2005 à 17 heures
à la section de vote du RECTORAT.**



Modalités de vote

NE CONFONDEZ PAS : BULLETIN DE VOTE et PROFESSION DE FOI

VOTEZ

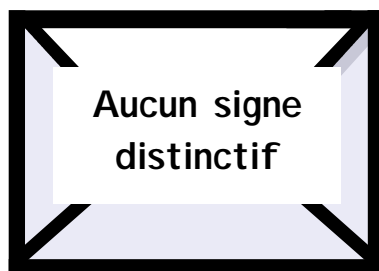


FSU

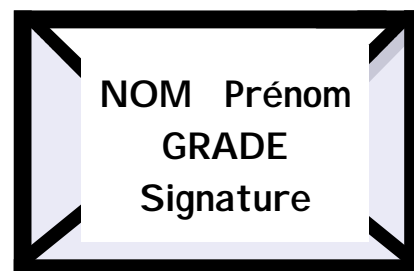
V
O
T
E
dans
L'
É
T
A
B
L
I
S
S
E
M
E
N
T

BULLETIN DE VOTE
aucune modification
aucune inscription

ENVELOPPE N° 1



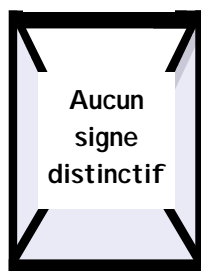
ENVELOPPE N° 2 cachetée



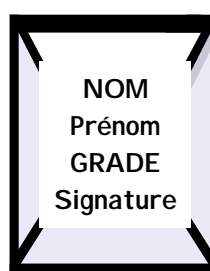
VOTE PAR CORRESPONDANCE

BULLETIN DE VOTE
aucune modification
aucune inscription

N° 1

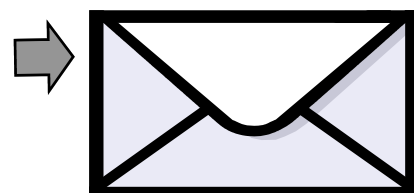


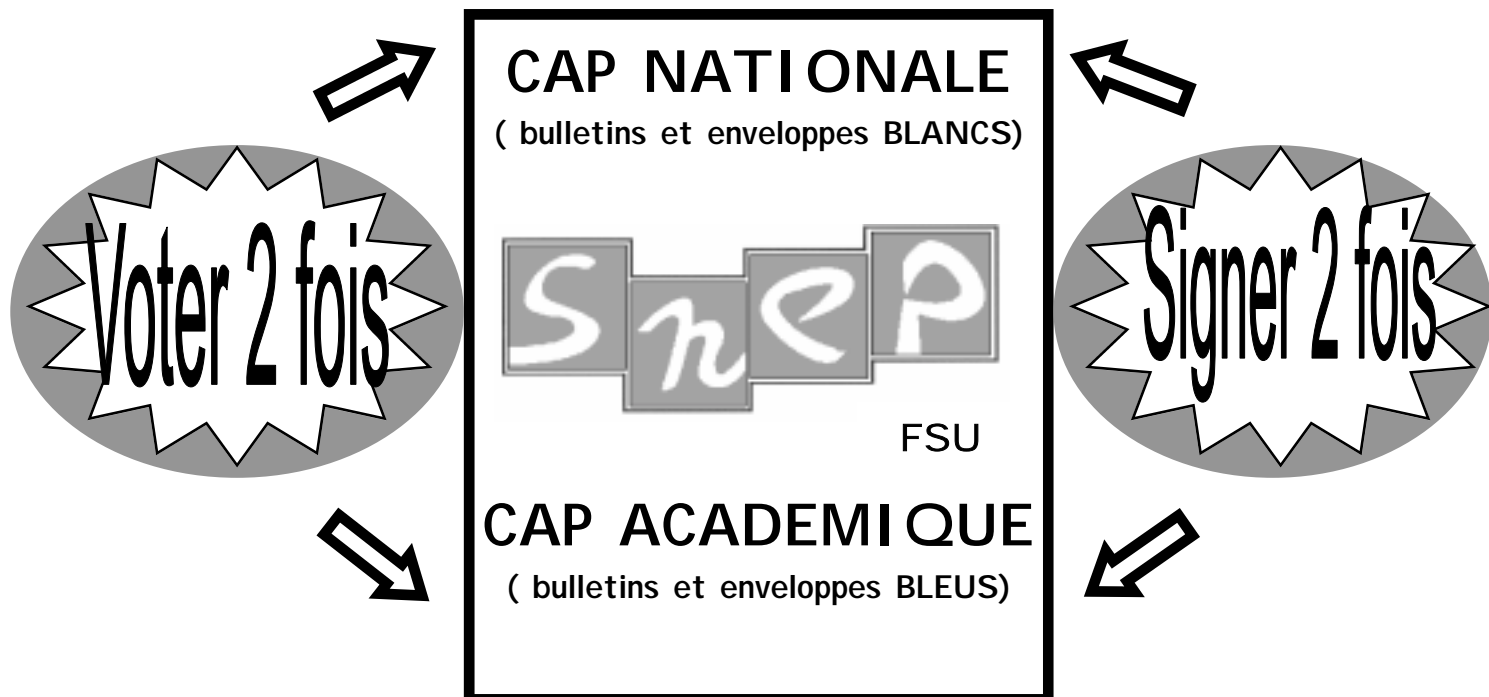
N° 2



ENVELOPPE N° 3
affranchie et cachetée
adressée soit :

- À L'ÉTABLISSEMENT
- AU RECTORAT





**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU MARDI 6 DECEMBRE 2005**

**LES CORRESPONDANTS
SNEP-FSU
DE SECTEUR**

A chaque élection, le **SNEP** met en place un réseau de correspondants – un ou plusieurs par bassin – habilités le jour du vote (6 décembre) à visiter les établissements. En cas de difficultés, par exemple s'il manque, dans votre établissement, des bulletins de vote, ou en cas de graves anomalies dans l'organisation du scrutin, vous pouvez faire appel à eux.

L'ensemble des syndicats de la FSU et en particulier le SNES et le SNUEP auront également des correspondants, n'hésitez pas à faire appel à eux, en cas de problème !!

BASSIN DE FORMATION	CORRESPONDANT	N° DE TELEPHONE
LILLE NORD-OUEST	MONIQUE WARTEL	06.73.17.94.36.
LILLE SUD-OUEST	ANDRE PRUVOST	06.12.92.62.71.
LILLE SUD -EST	VINCENT BOUCHE	06.03.62.07.80
ROUBAIX	FLORENCE LAFFITTE	03.20.55.87.94.
TOURCOING	FREDERIC CAMEL	06.66.93.62.64
ARMENTIERES	ARNAUD LECOINTRE	06.88.96.22.90.
HAZEBROUCK	JOEL HUGBART	06.62.81.57.50.
DUNKERQUE	DIDIER BLANCHARD	06.03.62.07.78.
DOUAI	NICOLAS HABERA	06.64.21.58.05
DENAIN	ETIENNE GAVERIAUX	06. 89.29.78.59.
VALENCIENNES	DANIELE PRZYBYLAK	06.13.50.57.76.
VALENCIENNES	JEAN TAINÉ	03.27.27.81.65
SAINT-AMAND	AGOSTINO POPULIN	06.32.52.07.06
CAMBRAI	LIONEL DELBART	06..88.14.51.26
AVESNES-SUR-HELPE	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90.
MAUBEUGE	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90.
ARRAS	MANUEL CABRERA	06.80.25.54.45
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	LUDOVIC LE GUILLOU	06.86.66.69.63
HENIN-BEAUMONT	JEAN-MARC COSNUAU	06.14.09.83.56
LENS	JEAN-PIERRE PREVOST	06.83.31.85.11.
LIEVIN	DENISE HOUDAS	06.79.62.22.97
BETHUNE	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90
BRUAY-EN-ARTOIS	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90.
SAINT-OMER	LOIC DAROUSSIN	06.81.30.03.26
CALAIS	DELPHINE DEQREMONT	06.82.26.43.39
BOULOGNE-SUR-MER	CLAUDE BRANQUART	06.72.48.73.75.
MONTREUIL-SUR-MER	PHILIPPE HANCELIN	06.61.90.41.98.

**CANDIDATS « COMMISSAIRES PARITAIRES »
du SNEP-FSU LILLE pour les ELECTIONS
du MARDI 06 DECEMBRE 2005**

**Pour garantir aux personnels
un métier mieux reconnu et revalorisé**

**Pour défendre et
promouvoir l'EPS**

CANDIDATS pour les PROFESSEURS d'EPS

(Debout, de gauche à droite)

**PRUVOST André, GOUWY Jean Noël, PRZYBYLAK Danièle,
HANCELIN Philippe, CAMEL Stéphanie, BOULOGNE Marc,
TAINÉ Jean, BRANQUART Claude,
TENENBAUM Bertrand, BOUCHÉ Vincent**

CANDIDATS pour les CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS

(En bas, de gauche à droite)

**DELBART Lionel, PECREAUX Sylvie, CAPON Chantal,
FOURDINIER Patrick, DECOSTER Christiane,
OVERKLEEF Annick,
BEAUJEU Bernard, DEVOS Véronique**

CANDIDATS pour les AGREGES EPS

(Au premier plan, à droite)

BLANCHARD Didier



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 06/12/2005

Le métier au cœur



Syndicat
National
de l'Éducation
Physique



**Voter pour les listes SNEP, c'est promouvoir
un engagement pour l'intérêt collectif
et individuel des enseignants d'EPS**

Fédération
Syndicale
Unitaire



Au cœur du métier



CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

*L'activité du SNEP,
une réalité*

En commission, les représentant(e)s élu(e)s, du SNEP, interviennent sur tous les facteurs de déroulement de carrière : avancement d'échelon, correction des notes administratives, promotion de grade, congés de formation, obtention d'un poste de réadaptation .

Ils, elles assurent également votre représentation au Comité Médical et dans les différents groupes de travail, notamment celui concernant le mouvement inter et intra académique des mutations.

L'attachement du SNEP au paritarisme tient à sa volonté de faire respecter le droit, la transparence, l'égalité de traitement pour tous les professeurs d'EPS syndiqués ou non.

Nos commissaires paritaires candidat(e)s sont porteurs(ses) de ces valeurs. Vous êtes nombreux à les connaître. Soutenez-les !

*La représentativité du
SNEP, un atout*

Notre présence ne s'arrête pas à nos interventions en commissions rectorales.

Notre représentativité des enseignants d'EPS, toutes catégories confondues - nous amène à siéger, pour y faire entendre la voix de la profession, dans des organismes tels que les Conseils départementaux et régional de l'UNSS par exemple.

C'est aussi cette représentativité qui fait de nous les interlocuteurs les plus actifs auprès des Inspecteurs Pédagogiques, des Conseils Généraux, du Conseil Régional, des Inspecteurs d'Académie, du Recteur.

*Dans le passé comme dans
l'avenir ...*

... les élu(e)s du SNEP seront à vos côtés et agiront

Qui d'autre que le SNEP, parce qu'il est au plus près du terrain et des collègues, va se charger d'une défense active de la discipline EPS ?

1. Réaffirmer la place de l'EPS comme élément constitutif et obligatoire de la culture scolaire.
2. Réaffirmer le maintien du forfait UNSS et contribuer au soutien et développement du sport scolaire et universitaire.
3. Combattre les suppressions de postes, les services éclatés, les heures supplémentaires imposées, les effectifs trop lourds, les emplois précaires, pour améliorer les conditions de travail de chacun.
4. Accélérer l'intégration des plus jeunes dans le corps des professeurs d'EPS et élargir les voies promotionnelles (augmentation des contingents hors classe et classe exceptionnelle).
5. Contribuer au maintien d'une protection sociale de haut niveau et revenir à la retraite à taux plein à 60 ans sur la base de 37,5 ans.
6. Faire implanter des équipements sportifs de proximité et de qualité, réhabiliter ceux qui le nécessitent.
7. Faire appliquer le principe d'un accès gratuit aux pratiques sportives scolaires pour tous les élèves .
8. Rassembler et impliquer la profession sur tout ce qui concerne les programmes et l'évaluation EPS, en faire des outils lisibles au service des enseignants, de la réussite des jeunes.
9. Maintenir le droit à une Formation Professionnelle Continue de qualité sur le temps de travail.
10. Participer à l'amélioration des conditions d'enseignement, de formation et d'animation dans l'enseignement supérieur et l'IUFM.

La responsabilité de chacun

Voter aux élections professionnelles est une exigence de citoyenneté

L'intérêt général et l'intérêt particulier sont indissociablement liés : chacun a son sort étroitement lié à celui des autres et il n'y a que l'action solidaire qui est susceptible de

faire bouger les choses.

Avoir des élu(e)s défenseurs de chacune et chacun, dans une approche claire des droits et devoirs de tous, imposant la transparence, l'égalité de traitement, exposant publiquement leurs choix et rendant compte de leurs interventions.

Voilà nos règles de conduite, notre code éthique, notre conception du paritarisme.

Si vous partagez avec nous cette volonté de vous exprimer, **le 06 décembre votez SNEP** : votre voix contribuera à la promotion de l'EPS.

**DELBART Lionel, PECREAUX Sylvie, CAPON Chantal,
FOURDINIER Patrick, DECOSTER Christiane, OVERKLEEF Annick,
BEAUJEU Bernard, DEVOS Véronique**



CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

*L'activité du SNEP,
une réalité*

En commission, les représentant(e)s élu(e)s, du SNEP, interviennent sur tous les facteurs de déroulement de carrière : avancement d'échelon, correction des notes administratives, promotion de grade, congés de formation, obtention d'un poste de réadaptation .

Ils, elles assurent également votre représentation au Comité Médical et dans les différents groupes de travail, notamment celui concernant le mouvement inter et intra académique des mutations.

L'attachement du SNEP au paritarisme tient à sa volonté de faire respecter le droit, la transparence, l'égalité de traitement pour tous les professeurs d'EPS syndiqués ou non.

Nos commissaires paritaires candidat(e)s sont porteurs(ses) de ces valeurs. Vous êtes nombreux à les connaître. Soutenez-les !

*La représentativité du
SNEP, un atout*

Notre présence ne s'arrête pas à nos interventions en commissions rectorales.

Notre représentativité des enseignants d'EPS, toutes catégories confondues - nous amène à siéger, pour y faire entendre la voix de la profession, dans des organismes tels que les Conseils départementaux et régional de l'UNSS par exemple.

C'est aussi cette représentativité qui fait de nous les interlocuteurs les plus actifs auprès des Inspecteurs Pédagogiques, des Conseils Généraux, du Conseil Régional, des Inspecteurs d'Académie, du Recteur.

*Dans le passé comme dans
l'avenir ...*

... les élu(e)s du SNEP seront à vos côtés et agiront

Qui d'autre que le SNEP, parce qu'il est au plus près du terrain et des collègues, va se charger d'une défense active de la discipline EPS ?

1. Réaffirmer la place de l'EPS comme élément constitutif et obligatoire de la culture scolaire.
2. Réaffirmer le maintien du forfait UNSS et contribuer au soutien et développement du sport scolaire et universitaire.
3. Combattre les suppressions de postes, les services éclatés, les heures supplémentaires imposées, les effectifs trop lourds, les emplois précaires, pour améliorer les conditions de travail de chacun.
4. Garantir l'accès de tous à la hors classe avant le départ à la retraite sur la base d'un barème privilégiant l'ancienneté avec un élargissement du nombre de promotions.
5. Contribuer au maintien d'une protection sociale de haut niveau et revenir à la retraite à taux plein à 60 ans sur la base de 37,5 ans.
6. Faire implanter des équipements sportifs de proximité et de qualité, réhabiliter ceux qui le nécessitent.
7. Faire appliquer le principe d'un accès gratuit aux pratiques sportives scolaires pour tous les élèves .
8. Rassembler et impliquer la profession sur tout ce qui concerne les programmes et l'évaluation EPS, en faire des outils lisibles au service des enseignants, de la réussite des jeunes.
9. Maintenir le droit à une Formation Professionnelle Continue de qualité sur le temps de travail.
10. Participer à l'amélioration des conditions d'enseignement, de formation et d'animation dans l'enseignement supérieur et l'IUFM.

La responsabilité de chacun

Voter aux élections professionnelles est une exigence de citoyenneté

L'intérêt général et l'intérêt particulier sont indissociablement liés : chacun a son sort étroitement lié à celui des autres et il n'y a que l'action solidaire qui est susceptible de faire bouger les choses.

Avoir des élu(e)s défenseurs de chacune et chacun, dans une approche claire des droits et devoirs de tous, imposant la transparence, l'égalité de traitement, exposant publiquement leurs choix et rendant compte de leurs interventions.

Voilà nos règles de conduite, notre code éthique, notre conception du paritarisme.

Si vous partagez avec nous cette volonté de vous exprimer, **le 06 décembre votez SNEP** : votre voix contribuera à la promotion de l'EPS.

**PRUVOST André, GOUWY Jean Noël, PRZYBYLAK Danièle, HANCELIN Philippe,
CAMEL Stéphanie, BOULOGNE Marc, TAINE Jean, BRANQUART Claude,
TENENBAUM Bertrand, BOUCHÉ Vincent**

COMMENT SE SYNDIQUER ?

COTISATIONS SNEP 2005 - 2006

je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITES

- Remplissez soigneusement la présente fiche ;
- Consultez le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du SNEP ;
- Envoyer le tout à SNEP 38, Bd Van Gogh 59650 Villeneuve d'Ascq

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)
- La meilleure solution pour le SNEP

Plusieurs versements :

- 1 2 3 4 5 6 chèques

(cocher la (les) case(s) correspondante(s))

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30 le 30 le 30
- le 30 le 30 le 30

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2005 - 2006

Nom sexe * F M Date de naissance (*)

Prénom Echelon Temps partiel CPA 50%/CPA 80% CFA

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaires ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1 Etudiant	Prof EPS	Prof sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C.E	C.E H.C.L	CE CL ex
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H.C.L	Prof sport	Agrégé H.C.L	A.E	PEGC	PEGC H.C.L	PEGC CL ex
PLC2-Agrégés	Bi-admissible	Prof sport H.C.L	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp	

SITUATION

Titulaire	Prof EPS stagiaire	Prof sport stagiaire	Agrégé stagiaire
Activité	Dispo.	Cong. Parent	Cong. Form
		Autres congés	

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité	Dispo.	Cong. Parent	Cong. Form	Autres congés
----------	--------	--------------	------------	---------------

T.Z.R. Oui / non

Code Etablissement ou service

Tel état

Adresse personnelle

Tel

E-mail

- adhérent en 04/05 (1) Oui Non
- Envoi Bulletin (1) Adresse établissement / adresse perso.
- ATTENTION CHANGEMENT (1) Adresse établis état civil
- MUTES : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de
- Je souhaite ne pas recevoir le bulletin papier et être averti de la parution des bulletins par mail afin de les télécharger sur le site du SNEP (format PDF)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin : J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP service informatique, 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris

Date _____ Signature _____

Catégorie	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et sport		100 €	100 €	119 €	126 €	133 €	142 €	151 €	161 €	173 €	186 €	200 €
Profs H-CL		151 €	170 €	183 €	195 €	211 €	225 €	237 €				
Bi-admissible		111 €	121 €	128 €	134 €	143 €	152 €	160 €	173 €	186	200 €	210 €
Agrégés+C.T.P.S		111 €	111 €	145 €	157 €	168 €	181 €	193 €	208 €	223 €	237 €	250 €
Agrégés H-CL		200 €	212 €	223 €	237 €	250 €	267 €	279 €	293 €			
AE - CE - PEGC			103 €	109 €	114 €	119 €	126 €	132 €	139 €	146 €	155 €	163 €
CE - PEGC H-CL				154 €	162 €	186 €	200 €					
CE - PEGC Classe except.			201 €	211 €	225 €	237 €						
MA		96 €	101 €	115 €	123 €	130 €	136 €	142 €				

• **PLC2 prof EPS stagiaire** : 100 € / **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €

• Stagiaire non reclassé: selon échelon de la catégorie d'origine

• **Non titulaire non réemployé (abonnement)**: 40 €/ Etudiant (sur présentation justificatif) 30€/ Congé formation : 100 €

• Vacataire—Contractuel—Congé parental—Disponibilité : 60 €

• Temps partiel : selon échelon et quotient effectué : 60 € minimum

• CFA: 80% de la cotisation normale

• Retraité :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1300€	Entre 1301€ et 1500€	Entre 1501€ et 1700€	Entre 1701€ et 1900€	Entre 1901€ et 2100€	Entre 2101€ et 2300€	Entre 2301€ et 2500€	Entre 2501€ et 2700€	Entre 2701€ et 2900€	Entre 2901€ et 3100€
Groupe et cotisation	1 58€	2 65€	3 72€	4 79€	5 87€	6 95€	7 102€	8 110€	9 117€	10 124€

• **Collègue exerçant en DOM, TOM: tarifs publiés localement incluant le supplément avion**

• **Etranger** : Ajoutez supplément avion obligatoire (15 €)

(1) Cocher la bonne case et rayer la mention inutile.
(*) Indispensable pour la mise à jour du fichier



FSU

Réduction d'impôts correspondant à 66% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2005 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2005.